

Solidaires en action ^{N° 21}

Le 31 août 2009

Collectif contre les patrons voyous et licencieurs

Communiqué du collectif. L'Union syndicale Solidaires sera présente aux deux initiatives mentionnées.

Fermetures de sites, licenciements, suppressions d'emplois, départs prétendument volontaires... : la vague de licenciements commencée en début d'année a continué cet été. Elle marquera certainement la rentrée de septembre, rendant encore plus urgente la nécessité de ne plus se battre seul chacun dans notre coin et celle d'une riposte commune et d'ensemble. Pour la préparer, il est plus nécessaire que jamais de coordonner les luttes et, dans un premier temps, celles des entreprises directement menacées, comme l'ont proposé les salariés de New Fabris en appelant fin juillet, lors de la manifestation de ces entreprises à Châtelleraut, à la création d'un collectif contre les patrons voyous et licencieurs.

La riposte commune commence évidemment par la solidarité avec ceux qui sont menacés par la répression pour avoir entrepris le combat. Le TGI de Compiègne doit rendre son jugement contre 7 camarades de Continental le 1^{er} septembre. En soutien aux « Conti », nous appelons donc à être le plus nombreux possible devant le TGI de Compiègne. **Par ailleurs, la CGT de Ford Blanquefort organise une rencontre entre les salariés et les militants syndicaux des entreprises victimes de suppressions d'emplois, dans le but de renforcer leurs liens et d'avancer vers la coordination des luttes et d'un collectif.** Cette initiative prolonge l'appel des New Fabris. C'est pourquoi ceux qui ont lancé cet appel et ceux qui y ont déjà répondu appellent à participer largement à cette rencontre. **L'Union syndicale Solidaires sera présente à ces deux initiatives.**

Vigimark/Derichebourg : Solidaires dans la lutte !

Depuis des semaines, les salarié-e-s de Vigimark/Derichebourg (Prévention/Sécurité) multiplient les grèves et les actions collectives contre les licenciements et pour le respect de leurs droits. Les patrons leur doivent de l'argent aux salarié-e-s (et aussi au Comité d'Entreprise) depuis le début de l'année, des heures ne sont pas payées, les conditions de travail sont inadmissibles.

Le 5 août, face au rapport de forces, la direction signait un accord de fin de conflit avec les syndicats CGT et SUD/Solidaires. Une **direction qui, auparavant, avait fait charger violemment les grévistes**, par un commando recruté pour cela ! Il n'est donc pas étonnant, malheureusement, que ces mêmes patrons se soient empressés de ne pas respecter leurs engagements.



Alors, **la grève a repris le 28 août**. Encore une fois **CGT et SUD/Solidaires organisent l'action unitairement** ; tandis que d'autres syndicats comme FO choisissent de soutenir les patrons... **Les grévistes et leurs syndicats CGT et SUD/Solidaires demandent que les groupes Derichebourg et Vigimark ainsi que les donneurs d'ordre (Aéroport de Paris et Air France) assument leurs responsabilités.** Soutenons nos camarades de Vigimark !

Face à la répression, plus que jamais : Solidaires !

Au Comité d'Etablissement de la Direction Clientèles SNCF, géré par la CGT-Cheminots, nous avons créé une section syndicale SUD-Rail du personnel CE, fin 2008 ; aussitôt notre RSS, ex-militant CGT durant de nombreuses années, était victime de pressions de la direction, qui contestait au tribunal notre désignation, puis lançait une procédure de licenciement ! En février 2009, SUD-Rail recueillait 50% des voix aux élections DP, élément sans doute déterminant dans la décision de l'inspecteur du travail de refuser ce qui était bien une discrimination syndicale. Au contraire, la direction du CE poursuivait ses brimades ; durement affecté, notre camarade faisait en mars un grave malaise cardiaque ; **alors qu'il était dans le coma, la secrétaire CGT du CE demandait au ministre du travail (c'était alors Hortefeux) de casser la décision de l'inspecteur du travail et de permettre le licenciement de notre camarade.** La décision vient de tomber : le dossier est tellement accablant pour la direction du CE que le ministre refuse le licenciement.

Les postier-ère-s en grève le 22 septembre !

Cinq fédérations syndicales de La Poste, CGT, SUD PTT, CFDT, FO, CFTC, appellent à la grève, le mardi 22 septembre : **...Elles réaffirment leur opposition résolue au changement de statut de La Poste en société anonyme et à l'ouverture du capital.** Les postiers, par leurs multiples et fortes mobilisations unitaires, celles des usagers et des élus politiques depuis l'annonce de ce projet en juillet 2008, ont montré leur refus de la privatisation et leur exigence d'un véritable service public postal moderne et rénové assurant l'avenir de La Poste et garantissant l'emploi, le maintien et l'amélioration des garanties de tous les personnels. Dans le même temps et depuis des mois La Poste, par ses réorganisations et restructurations incessantes, accompagnées de suppressions d'emplois, d'intensification du travail et de modifications des règles de gestion, concoure à la mise à mal du service public et des garanties de tous les personnels...

Populariser et soutenir la grève

Les camarades de SUD PTT prennent bien sûr en charge la préparation de la grève, dans les services de La Poste. Mais tous les militant-e-s Solidaires sont concerné-e-s : la réussite de cette première grève nationale de la rentrée 2009, l'enjeu du service public postal, nécessitent un engagement de toutes nos forces syndicales. **Utilisons les informations publiées par SUD PTT et Solidaires, pour nos bulletins de section, de syndicat, pour les panneaux syndicaux. Invitons des militant-e-s SUD PTT aux Heures d'Information Syndicale, etc.**

Marre des menteurs !

Le gouvernement continue les mensonges en affirmant que le changement de statut est une obligation, alors qu'il n'en est rien. Gouvernement et direction de La Poste affirment aussi que La Poste restera 100% publique. Mais des sociétés contrôlées seulement à 50% par l'Etat pourront être présentes au capital de La Poste. Comme pour France Télécom ou GDF-Suez, ce ne sera qu'une première étape vers la privatisation totale.



CONTRE LA PRIVATISATION DE LA POSTE VOTATION CITOYENNE samedi 3 octobre

Le gouvernement a décidé de passer en force et veut faire adopter par le Parlement un projet de loi transformant La Poste en société anonyme. Il s'agit du premier pas vers la privatisation du service public postal. Alors que l'avenir du service public concerne tous les citoyens, Nicolas Sarkozy refuse d'organiser un référendum et veut changer le statut de La Poste par voie parlementaire. C'est pourquoi, le Comité national contre la privatisation de La Poste organise une votation citoyenne le 3 octobre.

Large unité
Le gouvernement a décidé de passer en force et veut faire adopter par le Parlement un projet de loi transformant La Poste en société anonyme. Il s'agit du premier pas vers la privatisation du service public postal. Alors que l'avenir du service public concerne tous les citoyens, Nicolas Sarkozy refuse d'organiser un référendum et veut changer le statut de La Poste par voie parlementaire. C'est pourquoi, le Comité national contre la privatisation de La Poste organise une votation citoyenne le 3 octobre.

Projet de gouvernement : l'hypocrisie règne en maître !
Le gouvernement a décidé de passer en force et veut faire adopter par le Parlement un projet de loi transformant La Poste en société anonyme. Il s'agit du premier pas vers la privatisation du service public postal. Alors que l'avenir du service public concerne tous les citoyens, Nicolas Sarkozy refuse d'organiser un référendum et veut changer le statut de La Poste par voie parlementaire. C'est pourquoi, le Comité national contre la privatisation de La Poste organise une votation citoyenne le 3 octobre.

Et le service public ?
Le service public postal va-t-il disparaître ? Le service public postal va-t-il disparaître ? Le service public postal va-t-il disparaître ? Le service public postal va-t-il disparaître ?

France Télécom
France Télécom a été privatisée en 2004. Le gouvernement a décidé de passer en force et veut faire adopter par le Parlement un projet de loi transformant La Poste en société anonyme. Il s'agit du premier pas vers la privatisation du service public postal. Alors que l'avenir du service public concerne tous les citoyens, Nicolas Sarkozy refuse d'organiser un référendum et veut changer le statut de La Poste par voie parlementaire. C'est pourquoi, le Comité national contre la privatisation de La Poste organise une votation citoyenne le 3 octobre.

Votation citoyenne samedi 3 octobre
Le service public appartient à toutes et à tous, montrons le en participant à la votation citoyenne !

Solidaires

Réussir le referendum populaire du 3 octobre

C'est maintenant que se joue la réussite de cette importante initiative du comité national unitaire. **Chaque syndicat Solidaires a son rôle à jouer pour que vivent des comités locaux dans son champ géographique.** Les prochaines émissions « Expression directe » de Solidaires seront consacrées à la campagne contre la privatisation : le mardi 8 septembre vers 0h30 sur France 2 et le jeudi 10 septembre à 8 h 50 sur France 5.

Quand la grippe A s'attaque au Code du travail...

Si l'Union syndicale Solidaires est favorable à une application forte du principe de précaution, les mesures prises dans ce cadre ne doivent pas se faire au détriment des salarié-e-s et du droit du travail. La Direction Générale du Travail a publié une circulaire le 3 juillet dernier à destination des employeurs. Cette circulaire est censée approfondir celle du 18 décembre 2007. De fait, elle ouvre des possibilités nouvelles pour les employeurs de déroger au droit du travail. Assouplissement du temps de travail, modifications ou aménagement de l'exécution de la durée du travail, nouveaux horaires, télé-travail ... une batterie large de possibles mesures plaçant les salariés à la merci de décisions unilatérales.

L'Union syndicale Solidaires demande au gouvernement :

- ➔ de modifier cette circulaire en insistant sur le fait que toutes modifications, liées à une éventuelle pandémie, fassent l'objet de négociations avec les représentants du personnel et dans le respect du droit du travail,
- ➔ que cette nouvelle circulaire fasse prendre favorablement en compte aux entreprises la situation probable des salarié-e-s qui se verraient dans l'obligation de garder leurs enfants suite à la fermeture d'écoles ou de classe. Cela passe, par l'ouverture immédiate de négociations pour résoudre ce problème,
- ➔ d'informer réellement la population (par une seule voix) en indiquant les différentes mesures qu'il compte appliquer en cas de passage au niveau 5B ou 6 du plan pandémique, selon les divers types de scénarii.

Les organisations de Solidaires ont reçu en complément de ce communiqué l'ensemble des textes relatifs à ce dossier. Ce qui importe maintenant, est que nos sections syndicales, nos syndicats, interpellent les directions d'entreprise et de services sur les mesures concrètes déjà prises, sur ce qui est prévu, en exigeant le respect des droits des salarié-e-s.

SNUI- SUD Trésor et l'anniversaire du « paquet fiscal »

Le paquet fiscal a 2 ans. L'Union SNUI - SUD Trésor s'étonne que l'UMP pousse la provocation à fêter ce paquet de mesures en pleine période de crise et de disette budgétaire, surtout au vu de son bilan.

Renforcement du bouclier fiscal.

18.893 restitutions ont été effectuées en 2008 pour un montant global de 578 millions d'euros, soit 30.593 euros en moyenne par bouclier. La médiane s'élève en revanche à 768 euros. Parmi ces restitutions, 1.000 concernent des contribuables (qui, pour les deux tiers, disposent d'un patrimoine supérieur à 15 millions d'euros et d'un revenu supérieur à 42.000 euros) qui ont reçu chacun en moyenne 337.241 euros (+ 84 % par rapport à 2007). Mieux encore, **le montant moyen des 100 plus gros remboursements (tous des redevables de l'ISF) est de 1,154 million d'euros (+ 89 % par rapport à 2007) et le montant moyen des 10 plus gros remboursements est de 5,97 millions d'euros (+ 270 % par rapport à 2007).**

Quasi suppression des droits de succession.

On le sait peu, mais les droits de succession ne concernaient, avant la loi « TEPA », qu'une minorité de décès : entre 22 et 24 % des décès en moyenne chaque année donnait lieu à paiement de droits de succession. Nicolas Sarkozy avait laissé penser en 2007 que « *le fruit d'une vie de travail* » des français était spolié par les droits de succession et avait promis que ce « fruit » serait exonéré en oubliant de préciser que, pour les trois quarts des situations, cela était déjà le cas !

Le relèvement de l'abattement entre parent et enfant (porté par la loi « TEPA » de 50.000 à 150.000 euros) applicable également aux donations n'a bénéficié,

mécaniquement, qu'à ceux qui avaient la capacité financière de donner une telle somme d'argent à chacun de ses enfants. Là encore, une petite minorité de contribuables peuvent effectuer des donations, le plus souvent d'un montant largement inférieur aux plafonds des abattements (en 2007, on ne constatait que 151.000 donations sur un total de plus de 35 millions de contribuables).

Le manque à gagner de ces mesures est délicat à estimer. Les travaux de la Commission des finances de l'Assemblée nationale (« rapport sur l'application de la loi fiscale ») évaluent la baisse des droits à 1,7 milliard d'euros. Outre ce coût budgétaire, ces mesures vont aussi accélérer la transmission de patrimoines en franchise d'impôt au bénéfice de ceux qui le peuvent. **L'essentiel des ménages n'est donc pas concerné...**

Exonération des heures supplémentaires.

Les effets pervers de cette mesure ont été analysés à maintes reprises (**plus forte pression sur les salarié-e- pour ne pas embaucher, déclaration d'heures supplémentaires fictives en lieu et place de vraies augmentations...**). En année pleine et en régime de croisière, le Gouvernement évalue le coût brut de la mesure relative aux heures supplémentaires à 5,4 milliards d'euros. Si le coût pour les finances publiques est bien établi, l'effet sur l'emploi et le nombre d'heures supplémentaires est incertain : « *il n'est pas possible, à ce stade, d'évaluer rigoureusement l'impact de la loi sur le nombre d'heures supplémentaires réalisées* » dit la Commission des finances de l'Assemblée Nationale.

Pour l'Union SNUI – SUD Trésor, dans une période aussi tendue que celle-là, fêter les deux ans du « paquet fiscal » ne peut être ressenti que comme une provocation. Et ce d'autant plus que, malgré la crise, les orientations fiscales ne semblent pas avoir variées ainsi qu'en témoigne le débat sur l'avenir de la taxe professionnelle et la « compensation » du manque à gagner qu'une telle mesure provoquerait par la « *taxe carbone* »...

Distribution et portage de documents : travail dissimulé...

Le gouvernement persiste à légaliser le travail dissimulé. Le Ministère du travail a élaboré un projet de décret permettant aux entreprises de distribution et de portage de documents de ne plus être dans l'obligation de contrôler le temps de travail de leurs salariés. Pourtant, dans son arrêt en date du 11 mars 2009, le Conseil d'Etat a annulé le même type de décret, suite au recours de SUD-PTT.

C'est pour répondre aux pressions des deux grosses entreprises du secteur : Mediapost du Groupe La Poste avec 15000 distributeurs et Adrexo du Groupe SPIR avec 20000 distributeurs que le gouvernement tente de modifier le code du travail et son article D.3171-9 sur le contrôle du temps de travail. **Au moment où les Prud'hommes ont condamné Mediapost à verser 1 million d'euro à 33 salarié-e-s et Adrexo 950 millions à 23 salarié-e-s**, le gouvernement décide de sortir ce projet de décret destiné à les couvrir plutôt que de mener la guerre aux employeurs qui ne payent pas les heures réellement effectuées. L'objectif du décret est, à partir d'une quantification théorique du temps de travail, de faire en sorte de déroger à l'obligation d'établir les relevés sur les heures réellement effectuées par les salarié-e-s. **Une façon « légale » pour tenter de ne pas les payer aux salariés.**

Ces derniers se trouvant alors dans l'obligation d'apporter la preuve des heures réellement effectuées. Ce projet de décret est taillé sur mesure pour les entreprises de distribution de la publicité dans les boîtes aux lettres. Elles emploient de nombreux salariés dont plus de 90% sont à temps partiel modulés et aux salaires particulièrement bas. Cette exposition à la précarité génère de nombreux conflits et contentieux notamment sur les questions de la rémunération des heures réellement effectuées.

Avec ce projet de Décret, on est donc de plus en plus loin du fameux slogan présidentiel, « *travailler plus pour gagner plus* ». Dans les faits le ministère du travail tente de légaliser le « *travailler plus pour gagner moins* ». La Fédération SUD PTT dénonce la casse en catimini du code du travail par l'application de décrets et la mise en danger des droits des salariés. Dans les jours qui viennent, la Fédération SUD PTT interviendra pour rendre un avis défavorable sur le projet de décret et mettra tout en œuvre pour s'opposer à sa mise en place.

SUD Santé/Social appelle à l'unité pour améliorer la CCN

La « CC 66 », est la Convention Collective Nationale des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées, qui date de 1966.

Après 6 mois d'une mobilisation sans précédent des salarié-e-s de la « CC 66 » contre le projet patronal de révision de la convention collective, l'heure est à un premier bilan. Les patrons ne désarment pas, une deuxième phase de négociations va s'ouvrir... Sans la détermination des salariés en lutte qui ont manifesté leur refus du projet patronal, les syndicats employeurs auraient sûrement conclu avec la complicité de certains syndicats un texte de « refonte » de la CC 66. **Cette étape de résistance au projet patronal, a permis aux salarié-e-s, syndiqué-e-s comme non syndiqué-e-s, d'exprimer leur volonté de ne pas brader leur convention collective et de défendre une certaine conception du travail social.**

... L'autre urgence c'est de construire une mobilisation encore plus massive, qui ouvre la perspective d'une grève généralisée du secteur, seule susceptible de faire reculer les patrons et le gouvernement sur les restructurations, le déni du travail social et la logique économiste. Cela passe aussi par le développement et la création de nouveaux collectifs syndiqué-e-s-non syndiqué-e-s. La recherche de convergences unitaires entre les organisations syndicales localement comme nationale est indispensable.

Gouvernement et patrons main dans la main ! Dans un contexte où les salaires stagnent, où les conditions de travail se dégradent, les budgets des établissements sont en baisse constante posant la question même de la pérennité des structures. Le gouvernement et les patrons mettent en œuvre un ensemble de politiques destructrices des protections sociales et des missions de service public de la santé comme du social. **Le social n'est pas à vendre !**

Dans le secteur médico-social et social, depuis la loi 2002-2, s'opèrent de nombreuses restructurations et concentrations d'établissements et d'associations. On assiste aussi à la généralisation des CPOM (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens) et des GCSMS, (groupements de coopération sociale et médico-sociale). La loi HPST (loi Bachelot) va permettre aux ARS (Agences régionales de santé), de concentrer tous les pouvoirs entre ses mains pour réorganiser et restructurer le secteur, et mettre les établissements en concurrence comme cela se passe dans le sanitaire.

C'est pour cela que les patrons anticipent et tentent d'imposer à travers leur projet de refonte de la convention collective, les pires régressions sociales. Ils veulent réduire le coût du travail pour être « prêts à affronter la concurrence », comme l'ont déjà fait les employeurs des Centres de lutte contre le cancer, la Convention collective nationale des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif, et la Croix Rouge.

Pour des espaces syndicaux de débats et d'initiatives, pluriels et unitaires

Le Bureau National avait mandaté le Secrétariat pour rédiger cet appel, outil de débat avec des militant-e-s d'autres organisations syndicales, organisé-e-s ou non en « courants ». **La loi sur la « démocratie sociale », le bilan des luttes de l'automne 2007 et du printemps 2008, renforcent l'urgence d'un tel débat, mais montrent aussi que nos critiques, nos propositions, nos interrogations se retrouvent dans d'autres syndicats que ceux de Solidaires.** Faisons connaître largement cet appel, organisons des réunions dans nos secteurs professionnels et nos localités ! Le Secrétariat National proposera des rencontres aux autres organisations syndicales et courants syndicaux en octobre.

Ce texte figurait dans le premier numéro de « Solidaires en action », il y a un an, en août 2008. **L'année écoulée ne fait que renforcer cette nécessité de reconstruire des espaces syndicaux de débats et d'initiatives, pluriels et unitaires !**

Dans la suite du texte de cet appel, trop peu utilisé, le Bureau national de juillet 2009 a adopté un texte, destiné à chaque syndiqué-e Solidaires. Nous en avons extrait une version publique, disponible dans chaque fédération, syndicat, Solidaires locaux, pour reprendre l'initiative sur ce terrain.

Solidaires
11 rue de la République - 92000 Nanterre
Téléphone : 01 47 48 48 48
www.solidaires.org

Septembre 2008/ Juillet 2009 :
Ensemble faisons le bilan, pour être plus fort-e-s demain

Édito de la revue écrite par 100 membres Solidaires de 7 fédérations.

Une année particulière

- 1 C'est une année particulière car elle est marquée par la loi sur la démocratie sociale.
- 2 C'est une année de débats et de propositions.
- 3 C'est une année de luttes et de revendications.
- 4 C'est une année de solidarité et de soutien.

Et le patronat ? Il va bien, merci.

- 1 C'est une année de profits et de salaires.
- 2 C'est une année de débauches et de licenciements.
- 3 C'est une année de débauches et de licenciements.
- 4 C'est une année de débauches et de licenciements.

Salarié-e-s, chômeurs-es, retraité-e-s, jeunes : quelles actions ?

- 1 C'est une année de luttes et de revendications.
- 2 C'est une année de luttes et de revendications.
- 3 C'est une année de luttes et de revendications.
- 4 C'est une année de luttes et de revendications.

Des grèves sectorielles et locales

Education/Recherche, Santé/Social, sont parmi les secteurs qui ont connu les plus fortes grèves. Mais parmi les plus touchés par les licenciements, les débauches et les licenciements. Les grèves sont essentielles pour améliorer les conditions de travail et les salaires.

Contre la loi des patrons

Passons à l'initiative sans attendre !

Les appels unitaires

Nous sommes plus nombreux dans les entreprises. L'urgence de débats sociaux et interprofessionnels, susceptibles de créer une dynamique. A partir d'entreprises en grève, nous avons la possibilité de faire nos propres initiatives. Nous sommes plus nombreux dans les entreprises. L'urgence de débats sociaux et interprofessionnels, susceptibles de créer une dynamique. A partir d'entreprises en grève, nous avons la possibilité de faire nos propres initiatives.

L'intersyndicale nationale ... et nous.

Depuis le début, les décisions prises en commun ont eu de quoi nous satisfaire à Solidaires. Mais le fait de voir notre plus grand ennemi au début de la semaine du 19 mars, c'est ce qui nous a fait réfléchir. Nous sommes plus nombreux dans les entreprises. L'urgence de débats sociaux et interprofessionnels, susceptibles de créer une dynamique. A partir d'entreprises en grève, nous avons la possibilité de faire nos propres initiatives.

Le 19 mars on fait grève tous ensemble !

Nous ne craignons pas leur peur

Solidaires

Les revendications

Depuis 2008, la question de la plate-forme nationale est au cœur de nos débats. Cette revue est née de la volonté de faire plus connaître et de faire plus entendre nos revendications. Nous avons de nombreuses propositions à faire connaître et de faire plus entendre nos revendications. Nous avons de nombreuses propositions à faire connaître et de faire plus entendre nos revendications.

Comme en Guadeloupe gagner c'est possible ! GRÈVE GÉNÉRALE !